

Au moment où apparaissent les arcs, les meules, et bientôt les silos à grain et les greniers à ignames, l'histoire humaine a déjà de nombreux millénaires derrière elle. Des millénaires au cours desquels la société était déjà fortement structurée. Autour de quoi ? Pas autour de la richesse, laquelle n'existait pas, mais autour de ce qui fait depuis toujours courir les hommes : la quête du partenaire sexuel (...) Et quand se développe la production matérielle, elle se développe *dans ces structures sociales*. Quand naît la richesse, elle naît sur ce fond social plurimillénaire et elle sert d'abord et avant tout à payer les femmes.

Richesse, facteur de libération ; richesse, facteur d'oppression

Dans une société de type A, chacun se trouve pris encore dans des obligations qu'il n'a pas plus choisies et qui pèseront sur lui sa vie durant. Les femmes, d'abord, pour lesquelles on a défini dès avant la naissance à quel homme elles appartiendront en tant qu'épouses, et après la mort de leur mari, à qui encore elles appartiendront puisque ces droits s'héritent, entre frères avant tout, selon la coutume bien connue du lévirat.

Par rapport à ce système, le fait (dans le type B) de devoir travailler chez et pour le beau-père pendant un temps limité (le service pour la fiancée), même si ce temps doit durer des années et reste soumis à l'arbitraire du beau-père, même si ce temps est décrit comme une corvée, une humiliation et même un asservissement, ce fait ne peut que représenter une libération.

(...) Si un asservissement pendant un temps limité est mieux que des obligations qui doivent durer toute la vie, ce qui est encore mieux, c'est de donner, en lieu et place du service, des biens. Fournir des biens, c'est-à-dire fournir le prix de la fiancée, libère de cette dépendance sans fin que représentaient les obligations viagères, mais libère également de ce temps limité de servitude imposé par la coutume du service pour la fiancée.

Résumons et concluons. Dans des sociétés de chasseurs-cueilleurs nomades, A ou B, qui sont des sociétés sans richesse, l'essentiel des stratégies sociales tourne autour de l'obtention d'une épouse. La résolution des conflits a la même conséquence, vu que la façon la plus courante de compenser (dans ces sociétés sans richesse) pour un mort est de fournir une épouse. L'obtention d'une épouse entraîne, différemment, mais de façon également certaine dans les deux cas A et B, une dépendance du gendre par rapport au beau-père. Fournir des biens supprime cette dépendance. Dans ces conditions historiques, la richesse, quand elle fait son apparition, est facteur de liberté.

(...) Avec le prix de la fiancée, c'est seulement celui qui est riche, suffisamment pour donner les biens du prix de la fiancée, qui se trouve libéré. Le pauvre ne pourra plus se marier du tout, ou il ne pourra le faire que dans des formes dépréciées, ou encore il entrera en servitude, ce pour quoi nous avons maints exemples en ethnographie. Rien n'est plus courant dans le monde que d'opprimer les pauvres. Rien ne sera plus évident dans les temps historiques que la richesse dans sa fonction d'oppression et de domination. Mais pour que cette oppression existe, il a d'abord fallu inventer la richesse.

A-t-elle été inventée aux fins de libérer le gendre de ses obligations ? Certainement pas. L'a-t-elle été pour opprimer les pauvres ? Encore moins. Elle est arrivée toute seule, en quelque sorte, et sans que les hommes y prennent garde, en même temps que l'équipement du chasseur s'alourdissait de maints instruments toujours plus spécialisés, dans le même mouvement qui conduisait les chasseurs-cueilleurs à progressivement se sédentariser. Mais les produits matériels ne sont pas encore en eux-mêmes une richesse. La richesse a été instituée le jour où le détenteur d'une obligation accepta de recevoir, en lieu et place du travail auquel cette obligation lui donnait droit, des produits matériels durables, que lui-même pourrait donc utiliser de la même façon.

Le mouvement culmina et trouve son parachèvement dans les sociétés agricoles – pas toutes, pourtant, puisque le chapitre précédent en a explicitement exclu celles qui ne stockent pas – parce que le plus gros de leur produit, ce que l'on aimerait appeler le PNB néolithique, consistait en biens durables. La richesse fut instituée quand le père accepta de laisser partir sa fille avec celui qui lui en fournissait une certaine quantité. La richesse fut instituée quand les parents d'une victime acceptèrent de renoncer à tuer le meurtrier qui leur en fournissait une certaine quantité. La richesse naquit avec le prix de la fiancée et le *wergeld*. Elle ne devait pas en rester là, promise dans l'avenir à assurer bien d'autres fonctions, mais ce fut vraisemblablement sa première fonction historique que de servir à payer le prix de la fiancée ou le *wergeld*.

Telle est ma première thèse, sur la fonction de la richesse lors de son apparition. Ma seconde est que la richesse va conserver cette même fonction en tant que fonction principale encore longtemps, qu'elle va structurer un type de société que l'on peut appeler en première approximation « néolithique ».

### Les deux formes de la propriété

Nous sommes habitués à un univers social où la désirabilité de la richesse est si évidente que nous ne nous demandons plus pourquoi nous la recherchons. Elle procure maints avantages. D'abord, elle permet d'acheter tout ce que l'on veut. Elle permet une amélioration de la vie matérielle, un certain confort, et au mieux, une vie faite de loisir, de fastes et de luxe. En troisième lieu, elle génère la considération sociale. (...) Le quatrième avantage procuré par la richesse, c'est le pouvoir que l'on exerce sur ceux dont on paye le travail, maître de maison sur ses domestiques, ou maître des forges sur ses ouvriers. Le cinquième avantage de la richesse vient de ce qu'elle a cette propriété merveilleuse de « faire des petits » ; investie, la richesse produit de la richesse.

Mais (pour) les innombrables sociétés ethnographiées en Mélanésie ou en Amérique du Nord, des avantages dont j'ai dressé la liste ci-dessus, ces sociétés n'en connaissent véritablement qu'un seul : la considération sociale, l'estime (...) Celui est riche ne vit pas dans une luxueuse villa, les différences de richesse se traduisant de façon plus subtile, par la possibilité de financer des fêtes, par la détention de quelques objets valorisés, par la quantité de créances dont on peut disposer sur ceux à qui on a prêté, par le nombre d'épouses, évidemment, et le nombre de clients, tous ceux qui sont, à un titre ou à un autre, redevables d'un don ou d'une créance effacée. Il n'existe pas de salariat, et donc pas de pouvoir sur ceux que l'on paye. Enfin, ce qui manque totalement dans ces sociétés, c'est la possibilité pour la richesse de s'investir en terres. Pourquoi ?

Parce que la forme de la propriété foncière n'y est pas la même que la nôtre. Nous sommes habitués à ce que la terre puisse être louée par le propriétaire et lui rapporter un revenu, le loyer, ce que l'on peut aussi appeler la rente foncière. C'est la base de la différenciation en classes pratiquement dans toute l'Eurasie depuis au moins les Romains en ce qui concerne l'Europe et dès avant la dynastie des Han en Chine. Mais la rente foncière n'existait pas en Afrique noire précoloniale, ni en Mélanésie, ni en Amérique du Nord. C'est que l'on n'y est propriétaire que dans la mesure où l'on utilise l'objet en propriété, au bout de quelques années. C'est cette forme de propriété que j'appelle « usufondée », fondée par l'usage continu à travers le temps et pour autant que cet usage puisse être démontré. Dans ces conditions, la rente foncière est impossible (ou seulement à très court terme), car ce serait, au bout d'un certain temps, le cultivateur qui serait considéré comme le propriétaire. Notre forme de propriété, indépendante de l'usage qu'en fait le propriétaire, soit qu'il utilise lui-même la terre, soit qu'il la loue, soit qu'il la laisse en friche, c'est ce que j'appelle la propriété « fundiaire », parce qu'elle est fondée sur la considération du fonds, indépendamment du travail qu'il suscite ou de l'usage qui en est fait.

Dans le cas de la propriété usufondée, un tel investissement est impossible, et la richesse conserve comme rôle principal de payer ses obligations, celle venant du ou des mariages, celles venant de fautes réelles ou supposées, au titre de *wergeld*. Pour le reste, cette richesse est inutile et c'est pourquoi elle est dépensée en fêtes somptueuses.

Dernier point : la propriété usufondée vient très probablement des chasseurs-cueilleurs. On ne s'en est pas aperçu parce que l'on a cru – à vrai dire, on a dit et répété – que la propriété n'existait pas ou qu'il n'existait qu'une propriété collective, ce qui est complètement faux.

#### La succession entre les trois mondes

- « monde I » : sociétés sans richesse, et tout au plus propriété usufondée
- « monde II » : sociétés avec richesse et propriété usufondée
- « monde III » : sociétés avec richesse et propriété

---

#### X l'invention de la richesse

---

Les notions de crédit et de dette existaient sans aucun doute depuis longtemps – elles sont intrinsèques à la vendetta, qui débute avec l'idée d'effacer une « dette de sang » -, mais, ce qui est nouveau, c'est l'idée d'un petit capital financier. Cette idée naît tout naturellement, celui qui est dans le besoin empruntant à celui qui a des biens en abondance, et ce service se paye : la contrepartie de la disposition de biens empruntés pendant un certain temps, c'est l'intérêt. Et rien n'est plus courant dans nos données ethnographiques, en Mélanésie, en Asie du Sud-Est ou en Afrique, que de rencontrer cette forme de prêt à intérêt.

C'est le pouvoir général du créancier sur le débiteur, pouvoir considérable qui, dans maintes sociétés, peut amener à la réduction en esclavage du débiteur insolvable. Mais ce phénomène n'existe pas partout dans le « monde II ». Je tiens au contraire pour absolument général une relation sociale qui naît à ce moment : la relation de clientèle. Un client (au sens antique de *cliens*, par opposition à un *patronus*) est quelqu'un à qui on a fait une faveur, ce peut être un don, ce peut être l'annulation d'une dette, et qui de ce fait est redevable. La

clientèle, avec l'esclavage, fait qu'un homme riche dispose d'une main d'œuvre importante et qui lui est généralement entièrement dévouée.

### Préambules critiques

« Egalitaires »

Les sociétés de chasseurs-cueilleurs ne sont pas plus égalitaires que les nôtres, elles sont traversées, structurées peut-on même dire, par des rapports de dépendance et/ou des rapports de force (...) Ce qui naît avec le néolithique (toutes les sociétés du « monde II »), ce qui fait sa nouveauté, c'est l'existence d'inégalités socio-économiques, c'est-à-dire la différenciation entre riches et pauvres.

Les raisons générales de l'invisibilité

La misère, elle naît dans deux conditions. La première vient des taux usuraires (100% étant usuel dans les petites sociétés d'Asie du Sud-Est, en dehors des grands Etats) qui entraînent irrémédiablement celui qui fut dans le besoin un moment vers une forme de dépendance durable, esclave pour dettes ou client d'un puissant. Mais ce mécanisme n'est présent qu'en Asie du Sud-Est et en Afrique, il n'est pas général et ne touche qu'une partie réduite de la population. (...) La propriété usufondée maintient et conforte les hiérarchies, ce que l'on voit aussi en côte nord-ouest. (...) Tant que le travailleur travaille sur son champ, on ne peut le lui prendre. Cette loi est tellement ancrée dans toutes ces sociétés à propriété usufondée que même quand un homme est menacé d'être réduit en esclavage pour dettes insolubles, le créancier se saisit de sa personne, pas de sa terre.

*Dans ces conditions, la misère n'existe pas, même s'il existe quelque chose de pire, la perte de liberté, la réduction en esclavage, mais comme cela n'a aucun sens de laisser un esclave mourir de faim, les esclaves sont humiliés, maltraités, torturés et souvent tués de façon arbitraire, ils ne souffrent pas de faim. La misère naît avec la propriété fundiaire, lorsque des millions de paysans expropriés, donc sans moyens de travail et sans emploi, feront la plèbe de Rome, lorsque l'exode rural jettera au XIX<sup>e</sup> siècle d'autres millions de paysans vers les villes pour grossir une classe ouvrière ravagée par le chômage et les durées de travail journalières de douze heures, y compris femmes et enfants. Historiquement, nous n'avons aucune preuve que la misère naisse en Europe avant la fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> millénaire avant notre ère. Elle naît probablement vers le VI<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle, juste avant l'Antiquité classique.*

Constatant que le luxe et la misère n'existaient pas dans ces sociétés de type néolithique, on a pu en conclure qu'elles n'étaient pas marquées par les inégalités. C'est la racine générale de l'illusion comme quoi il s'agirait de sociétés « égalitaires ». Elles ne sont pas des sociétés du luxe et de la misère, elles n'en sont pas moins profondément inégalitaires.

Les échanges auraient-ils un rôle majeur dans la naissance des inégalités ?

S'il est une idée courante en archéologie, c'est bien celle selon laquelle le pouvoir des chefs serait fondé sur le contrôle des échanges, tout particulièrement ceux portant sur les biens de prestige, et sur la redistribution. (...) Une lecture plus attentive (des) données montrera bien plutôt le contraire de ce que l'on suppose : ce n'est pas le contrôle des échanges

qui est au fondement ou à l'origine du pouvoir, c'est le pouvoir qui permet le contrôle des échanges.

Les entités sociales qui ont du succès et du pouvoir du fait qu'elles contrôlent les échanges, ce sont les entreprises d'aujourd'hui et les gangs ou les maffias. Penser que le pouvoir se prend dans les temps anciens, tant au néolithique que pendant l'Antiquité, par ce moyen est complètement anachronique. Cela suppose une économie de marché, que l'on n'a pas lieu de supposer avant l'ère moderne ou même contemporaine. Cela suppose la dissolution de tous les liens – si importants dans les temps anciens –, de parenté, d'allégeance, de dépendance, dissolution générale qui fait aujourd'hui un monde dans lequel règne en maître l'argent et seulement l'argent.

Si l'on jette, sans préjugé, un coup d'œil synthétique à ces sociétés d'allure néolithique (...) on verra assez facilement que les bases des inégalités et du pouvoir sont bien diverses, et loin de se réduire à une question commerciale. (...) Le capital financier, aussi, constitue une source importante d'approfondissement des inégalités, et le capital financier n'est pas le capital commercial : c'est à coups de prêts que les *big men* renforcent leur emprise sur leurs covillageois, à coups de dons aussi, lorsqu'ils financent la paix (...) Il y a aussi la guerre que, on ne sait pourquoi, on oublie toujours dans l'approfondissement des inégalités. C'est pourtant un facteur évident et important, d'autant plus que toutes nos données montrent que le butin revient, principalement ou totalement, aux chefs (...) Et enfin, pour citer encore une autre source évidente d'approfondissement des inégalités, c'est l'esclavage, parce que l'exploitation du travail servile est partout – je dis bien partout, y compris chez les chasseurs-cueilleurs comme ceux de la côte nord-ouest, où les esclaves servent à faire le portage, le travail de préparation des poissons, etc. – source d'enrichissement.

#### Situation de l'Europe

L'usage des données ethnico-historiques sur le long terme (méthode régressive) – exposé, justification

#### Les prestations matrimoniales

(Il fait) assez peu de doute que l'*Illiade* porte témoignage d'une époque (...) pendant laquelle le père ne dotait pas sa fille, mais au contraire recevait des biens de son gendre. Quelques siècles après le texte de Tacite (*La Germanie*), les codes barbares, ceux des Burgondes, des Lombards, etc. parleront encore explicitement d'un prix, wittimon, meta, etc., que le futur mari doit verser au beau-père, prix tout aussi explicitement comparé au wergeld, rapprochement – classique chez les Germains comme chez d'autres peuples – entre « le prix de l'épouse » et « le prix de l'homme » (c'est-à-dire le prix du sang. Tout cela est très connu en histoire du droit, que les peuples d'au-delà du Rhin avaient, encore tardivement, à payer le prix de la fiancée, coutume qui devait néanmoins rapidement céder devant la pratique romaine de la dot.

Ces faits, déjà, militent fortement en faveur de l'idée que la dot était autour du début de notre ère une forme nouvelle de prestations matrimoniales tandis que le prix de la fiancée représentait la forme ancienne. Un autre fait va dans le même sens, à savoir que les peuples du Proche-Orient, là d'où vient le peuplement néolithique de l'Europe, pratiquaient le prix de la fiancée à l'époque historique (encore que souvent en combinaison avec la dot au sein du monde urbain) (...) Il existe toutefois un dernier argument, et entièrement général : c'est que

la dot, cette pratique paradoxale dont Madame de Sévigné s'étonnait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle de ce que l'on doit donner tant d'argent pour marier une jolie fille, ne s'explique vraisemblablement que par réaction au prix de la fiancée.

Maints peuples disent qu'à accepter un prix trop élevé pour un père revient à vendre sa fille en esclavage. Et pour éviter cet inconvénient, ils préconisent que le père, après avoir reçu les biens du prix de la fiancée, rende au gendre d'autres biens et pour un montant égal. La fâcheuse association d'idées entre la vente d'une fille et la vente d'une esclave ne sera toutefois complètement supprimée qu'avec la suppression complète du prix de la fiancée et l'inversion en son contraire : au lieu de recevoir des biens, le père en donnera, ce sera la dot, et il donnera deux fois, comme disaient les Grecs, et la fille et la dot. (...) Si cela est, la dot n'a pu apparaître qu'après le prix de la fiancée ; il fut un temps pendant lequel il exista sans partage. C'est ce temps que je postule pour le début du néolithique en Europe.

### La propriété foncière

En Afrique, on dit que l'on « montre » à celui qui a besoin d'une terre celle qu'il pourra cultiver. Dans certains cas, c'est une autorité relativement centralisée, au niveau du village, qui le fait et c'est au chef de village qu'est dévolue cette tâche ; dans d'autres, c'est chaque chef de famille, chaque chef de lignage, qui montre à ses gens quelle terre cultiver. (...) Les données ethnographiques, en Afrique comme ailleurs, sont sur ce point absolument nettes : les terres sont attribuées en plus ou moins grand nombre, selon les besoins, et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on procède à des repartages périodiques, parce que les besoins changent. Ce n'est pas un mode égalitaire, parce que ces besoins sont fonction du nombre de dépendants, du nombre d'épouses en cas de polygamie, du nombre d'enfants dans tous les cas, et du nombre d'esclaves. Voici tel roitelet africain qui dispose de trois cents esclaves dont dix servent au palais et deux cents dans les champs : il aura droit à deux cents parts de plus, sans bien sûr que lui-même travaille la terre.

(...) Si les Germains n'avaient encore que le régime usufondé à l'époque du Christ, c'est qu'il en allait de même pour les peuples qui les ont précédés. Je vais même poser comme hypothèse majeure que cette forme de propriété, générale dans le monde en dehors de l'Eurasie à l'époque subactuelle et très probablement déjà présente chez les chasseurs-cueilleurs, était le fait du néolithique, dans le monde et en Europe.

### Formes visibles et formes invisibles de la richesse dans le néolithique européen

#### Les grandes caractéristiques de l'économie néolithique

Toutes les hypothèses, remarques, études particulières que j'ai mobilisées jusqu'ici convergent vers une seule et même grande thèse : l'économie néolithique, et plus généralement celle de toutes les sociétés du « monde II », est très différente de la nôtre ou même de celle du monde romain antique.

Cette différence tient d'abord à ce que la richesse y sert principalement à faire face à ses obligations sociale – paiements de mariage qui peuvent être échelonnés tout au long d'une vie, obligations de réparer les torts causés à autrui, etc. – et pas à assurer son pain. Il s'ensuit que les sociétés correspondantes sont en premier lieu structurées par des liens personnels

(parce que l'on n'est jamais obligé qu'envers quelqu'un), pas seulement par des liens de parenté, mais par toute sorte de liens, d'amitié, de clientèle, de maître à esclave.

Il résulte de la nature de la propriété (usufondée) que la terre ne représente jamais un enjeu majeur dans ce type de société. Elle n'oppose pas des propriétaires de moyens de production à des travailleurs qui en seraient séparés. Tout au plus fait-elle apparaître certaines inégalités dues au fait que certains sont installés sur des terres plus fertiles, parce qu'ils furent les premiers arrivés (etc.). Mais il n'est pas dans ces sociétés de paysans sans terre. Ce ne sont pas des sociétés de classes au sens de Marx.

La dernière conséquence de cette économie est que le surcroît de richesse ne peut s'investir dans la terre ni dans les moyens de production lourds, lesquels font généralement défaut. C'est pourquoi il existe une tendance intrinsèque à la dépense ostentatoire, laquelle, si elle doit apporter la considération, se fera plutôt dans l'intérêt de tous et tout particulièrement dans l'intérêt des plus démunis.

Ces thèses et réflexions ne doivent rien à l'archéologie, et ont été avancées sur d'autres bases. Il faut maintenant voir en quoi elles s'accordent avec les données archéologiques.

Mégalithes, tumulus carnacéens et autres constructions ostentatoires : les implications sociales

L'art paléolithique était très généralement discret (... L'art néolithique, au contraire, se montre. C'est le grand menhir brisé de Lacmariaquer, long de 20 m, pesant quelque 280 t et qui avait été transporté sur une dizaine de kilomètres. (...) Ce qui étonne le plus n'est pas tant ces réalisations exceptionnelles (...) parce qu'elles battent les records de grandeur, de poids ou de volume, c'est plutôt la récurrence du phénomène. Les alignements de Carnac comptent près de trois mille menhirs, et certaines régions, tel le Morbihan, sont littéralement couvertes de mégalithes. Le phénomène n'est pas seulement français, puisque l'on voit, en Pologne, avec les tumulus couyaviens (entre la Vistule et la Warta), ou en Angleterre, avec ses *long barrows* (dont Maiden Castle, qui atteint 550 m), d'autres tertres géants précéder le mégalithisme proprement dit, tous datables de la charnière entre le V<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> millénaire.

Est-il seulement funéraire ? Trois mille ans après, avec Stonehenge, il ne le sera pas ; trois mille ans avant, avec Göbekli, il ne l'était pas. Car les énormes piliers du site anatolien s'intègrent dans une construction exceptionnelle au milieu du village, sorte de temple ou de maison des hommes selon les interprétations que l'on peut en donner, en tout cas une construction intégrée au monde des vivants et pas à celui des morts. (...) C'est ce même caractère qui se retrouve dans l'autre grand site du néolithique proche-oriental, à Catal Höyük, célèbre pour ses fresques et décorations murales.

Le sens du monumentalisme naquit avec le néolithique. On donnait à voir ? A voir quoi ? La chose, bien sûr, la réalisation, bien sûr. Mais pas seulement. Pour le comprendre, il faut s'interroger, non pas sur les moyens techniques de la réalisation (qui ne posait au vrai pas grand problème, une masse d'hommes, des cordes et un peu d'expérience suffisent), mais sur le mode de financement de ces réalisations.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'influence du romantisme, on crut longtemps que les cathédrales gothiques avaient été érigées dans un grand élan de foi populaire. Inversement, on croit ordinairement que les pyramides égyptiennes ont été construites par des esclaves. Ces deux

opinions sont fausses. Pour les cathédrales, on sait que c'étaient des entreprises soigneusement planifiées et organisées par l'Eglise, et que tous ceux qui ont travaillé à leur construction ont été rémunérés comme le seraient des ouvriers aujourd'hui sur les chantiers publics ; une partie du financement venait des fonds propres de l'Eglise, une autre, des donations des corporations ou des grands, souvent figurés, d'ailleurs, dans leur fonction de généreux donateurs dans les vitraux. Quant aux pyramides, on sait, parce que l'on a retrouvé les contrats de travail, qu'elles ont été construites par des travailleurs salariés.

Que donne-t-on à voir dans ces fêtes ou par l'érection de ces monuments ? Non pas la puissance politique d'un chef qui serait capable de « mobiliser » les hommes comme les souverains chinois étaient capables de mobiliser leurs sujets pour la guerre ou pour construire la Grande Muraille. On donne à voir la puissance de l'argent. On donne à voir la puissance, mais purement *économique*, d'un homme capable d'employer (...) tous ses covillageois. (...) Les mégalithes furent autant de manifestations de puissance, de cette puissance que confère la richesse. Ce que l'on montre, c'est sa capacité à dépenser (...) Par rapport à cette donnée fondamentale, c'est un point secondaire que de savoir si le mégalithe était destiné à un seul homme ou à une collectivité.

Une forme de richesse précoce et peu visible : les esclaves

N'étant plus le fils ou la fille de personne, il (l'esclave) ne bénéficie plus de la protection que, dans ces sociétés sans Etat, tout groupe de parenté doit à ses membres, et il est très généralement un être sans droit, dont le maître peut user et abuser à sa guise. Sous son second aspect, l'esclave est celui dont on peut exploiter le travail moyennant un entretien minimal, que l'on peut vendre ou revendre s'il a été acheté. Il est source de richesse et lui-même richesse. Il l'est si bien qu'il sert parfois d'étalon de valeur. Ainsi, dans l'Afrique du XIX<sup>e</sup> ravagée par des *djihad* qui réduisirent massivement en esclavage les Noirs non musulmans, le prix de toutes choses, cheval, fusil, etc., se mesurait en nombre d'esclaves.

Un vieux préjugé veut que l'esclavage ne se soit développé qu'à un stade avancé de l'évolution, après la naissance de l'urbanisme, au sein de royaumes ou d'empires analogues à ceux que connut le Proche-Orient dès le III<sup>e</sup> millénaire. Pourtant l'ethnographie est sur ce sujet assez éloquente : presque toutes les sociétés non étatiques d'Afrique, d'Amérique du Nord ou d'Asie du Sud-Est pratiquèrent l'esclavage. Ils n'eurent jamais beaucoup d'esclaves, mais ils connaissaient l'institution et se donnaient le droit de réduire en esclavage leurs ennemis défaits, tout comme ils se donnaient celui de les massacrer ou de les torturer. C'est pourquoi il y a tout lieu de penser que l'esclavage est apparu avec le néolithique.

---

## XI Les systèmes politiques

---

La restitution des systèmes politiques constitue un exercice intellectuel d'autant plus périlleux que ces systèmes changent, souvent avec une rapidité déconcertante alors que les structures architecturales sur lesquelles nous raisonnons peuvent traduire un culture séculaire, sinon millénaire. Sans les documents écrits qui témoignent du mouvement communal de l'Europe médiévale au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, comment saurait-on que les beffrois sont les symboles du nouveau pouvoir urbain qui s'affirme contre les seigneurs et non les donjons de ces mêmes seigneurs résidant à la ville ?

Données ethnographiques



## Les trois grands systèmes sociopolitiques

Pour l'ensemble du néolithique européen, on postule en général des sociétés sans Etat, ce que je ferai également. Les données ethnographiques nous donnent alors à penser trois grands types possibles de systèmes sociopolitiques.

Le premier est marqué par l'absence de structure formelle de l'autorité. Les fonctions de chef sont définies a minima : il représente le groupe, vient en aide aux indigents, écoute les plaintes de ceux qui ont subi un tort, apaise les conflits, tente de maintenir la cohésion du groupe, mais ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte et ne se voit investi par le groupe d'aucune mission définie. Il n'est pas plus un juge détenteur d'un pouvoir judiciaire – lequel pouvoir, faut-il le rappeler, n'existe qu'en raison d'un pouvoir exécutif chargé d'exécuter les décisions judiciaires.

Cette absence, jointe au caractère informel de toutes ces organisations, fait aussi que le pouvoir politique ne peut en aucun cas s'opposer au pouvoir des riches qui leur vient aussi de leur renommée et d'être bien entourés. C'est pourquoi les grands chefs se trouvent aussi être dans ces sociétés les plus riches, le pouvoir politique n'étant que le décalque ou la prolongation du pouvoir de la richesse. (...) Comme ce sont toujours les riches qui sont les chefs, j'ai appelé ces systèmes « ploutocratiques » ; comme ces riches dépensent toujours pour être vus, que ce soit à des fins utiles ou inutiles, je les ai appelés aussi « ploutocratiques ostentatoires ».

La deuxième catégorie a été identifiée par Morgan quand il a parlé de « démocratie primitive » à propos des Iroquois. A tous les niveaux de la vie sociale, village, tribu, confédération, il existait des conseils. Au plus petit niveau, ces conseils se formaient spontanément chaque fois qu'un problème se posait ; les anciens, sans être consultés, formaient un conseil des anciens ; et même le chef de guerre se réunissait avec ses hommes pour décider des modalités de l'expédition qui allait être menée. Ce qui a le plus frappé les observateurs, c'était sans aucun doute ce caractère formel de l'organisation politique aussitôt que l'on dépassait le niveau local, chaque maison (c'étaient de longues maisons comptant plusieurs dizaines de membres) envoyant un représentant au conseil de village, lequel envoyait les siens au conseil de tribu, et chaque tribu envoyant ses représentants au conseil de la confédération. C'était une démocratie représentative, et différente en cela des démocraties antiques.

Formalisme encore au niveau de la définition des fonctions, avec des règles d'incompatibilité que l'on aurait crues modernes ; tout sachem menant une opération de guerre devait démissionner. Nulle contrainte enfin, car ces assemblées ne disposaient pas de pouvoir exécutif. D'abord, les décisions communes ne pouvaient être prises qu'à l'unanimité, ce qui n'allait pas sans longues discussions au niveau de la tribu, discussions suivies passionnément par tous les Iroquois.

Mais surtout, ces assemblées – et c'est ce qui fait que ce régime n'est pas étatique – ne disposent ni de police ni d'armée qui leur obéissent. Lorsqu'une guerre est déclarée, c'est aux chefs de guerre d'organiser par leurs propres moyens la guerre, et ils le font d'une façon entièrement privée, enrôlant qui veut bien être enrôlé et les suivre. Nul service militaire obligatoire, nul fusillé s'il déserte. La pression sociale suffit à assurer à un bon chef de guerre, celui qui aura conduit avec succès une expédition et n'aura eu aucune perte parmi ses troupes,

de jeunes recrues nombreuses, pressées de montrer leur courage et leur valeur. Quand un conseil déclare au contraire la paix, la pression sociale fera qu'un chef désireux d'en découdre néanmoins trouvera peu de guerriers pour le suivre, et il ne sera pas honoré pour ses hauts faits.

La troisième grande forme d'organisation politique, c'est l'organisation lignagère, bien mise en évidence par l'anthropologie britannique à propos de l'Afrique noire, mais qui reste toujours difficile à définir en raison d'un désaccord persistant au sein de la discipline quant à savoir ce qu'il convient exactement d'entendre par « lignage ». La définition de ce concept sera grandement facilitée en faisant le contraste avec le clan, tel qu'on le trouve, par exemple, en Australie ou en Amérique. Clan et lignage sont tous deux des ensembles dits unilinéaires, c'est-à-dire pour lesquels le recrutement se fait en ligne unique, de façon exclusive, soit par les hommes, soit par les femmes. Mais le clan ne fait pas référence à un ancêtre déterminé ; on ne distingue pas en son sein plusieurs niveaux de sous-clans et de sous-sous-clans qui s'emboîtent les uns dans les autres comme des poupées gigognes ; il est stable dans le temps et n'est pas censé scissionner ; ce n'est pas un groupe de solidarité ; et il n'a pas de chef ou son chef n'a pas de grands pouvoirs. Par contraste, le lignage possède les cinq caractéristiques contraires. Il est toujours défini par référence à un ancêtre humain censé avoir réellement existé, et dont on raconte les hauts faits ; c'est l'ancêtre fondateur. Il définit le lignage maximal au sein duquel on distingue les lignes émanant de chacun de ses fils (je me place dans le cas d'une filiation par les hommes, en patrilinéarité).

La solidarité du lignage implique que tous les membres du même lignage soient tenus pour solidairement responsables en cas de dette encourue par un seul de leurs membres, dette pour une vache prêtée et non rendue, ou pour un prix de la fiancée non payé, ou pour un meurtre non vengé. Solidarité à la fois financière et dans la violence. C'est cette solidarité, cette coresponsabilité, qui définit au mieux un lignage. L'autorité de son chef en est en quelque sorte la conséquence, car d'un jeune trop prompt à séduire des femmes (ce pour quoi le mari trompé peut demander compensation) ou trop belliqueux, on aura tendance à se débarrasser ; au mieux, on l'exclura du lignage, au pire on le vendra en esclavage, selon un droit très largement reconnu au père dans maintes sociétés d'Afrique noire ou d'ailleurs. Comme on le voit, c'est toute une organisation sociale qui définit ici un style politique. Ce n'est pas une organisation étatique, car un frère cadet suffisamment puissant et âgé garde toujours la possibilité de se couper de son frère aîné, pour aller avec ses fils, ses petits-fils s'installer ailleurs, fonder un nouveau lignage, redéfinir ses alliances et s'engager dans de nouveaux conflits. Mais c'est aussi une organisation où les hommes âgés qui assurent la direction des lignages disposent d'un pouvoir important sur tous ceux qui sont encore sous l'autorité de leurs pères.

Au sein de chacune des trois grandes catégories que je viens de définir en termes très généraux, il faudrait encore définir des sous-catégories de façon plus précise. Les ploutocraties ostentatoires sont très diverses, et les sociétés à *big men* de Nouvelle-Guinée ne ressemblent assurément pas à celles de la côte nord-ouest. (...) Les démocraties primitives sont tout aussi diverses, d'une façon qui se comprend assez facilement, car les chefs de guerre peuvent avoir une notoriété et un pouvoir, avec les hommes qui les suivent, leur permettant de défier l'autorité de l'assemblée. La dérive militaire est toujours possible – ce que l'on verra bientôt. De plus ces démocraties sont assez loin de notre idéal actuel d'égalité politique : certains clans peuvent détenir des privilèges, les charges peuvent être, de droit ou de fait, héréditaires. C'est une dérive aristocratique. Les organisations lignagères présentent également des variantes importantes, qui viennent de l'importance des solidarités de

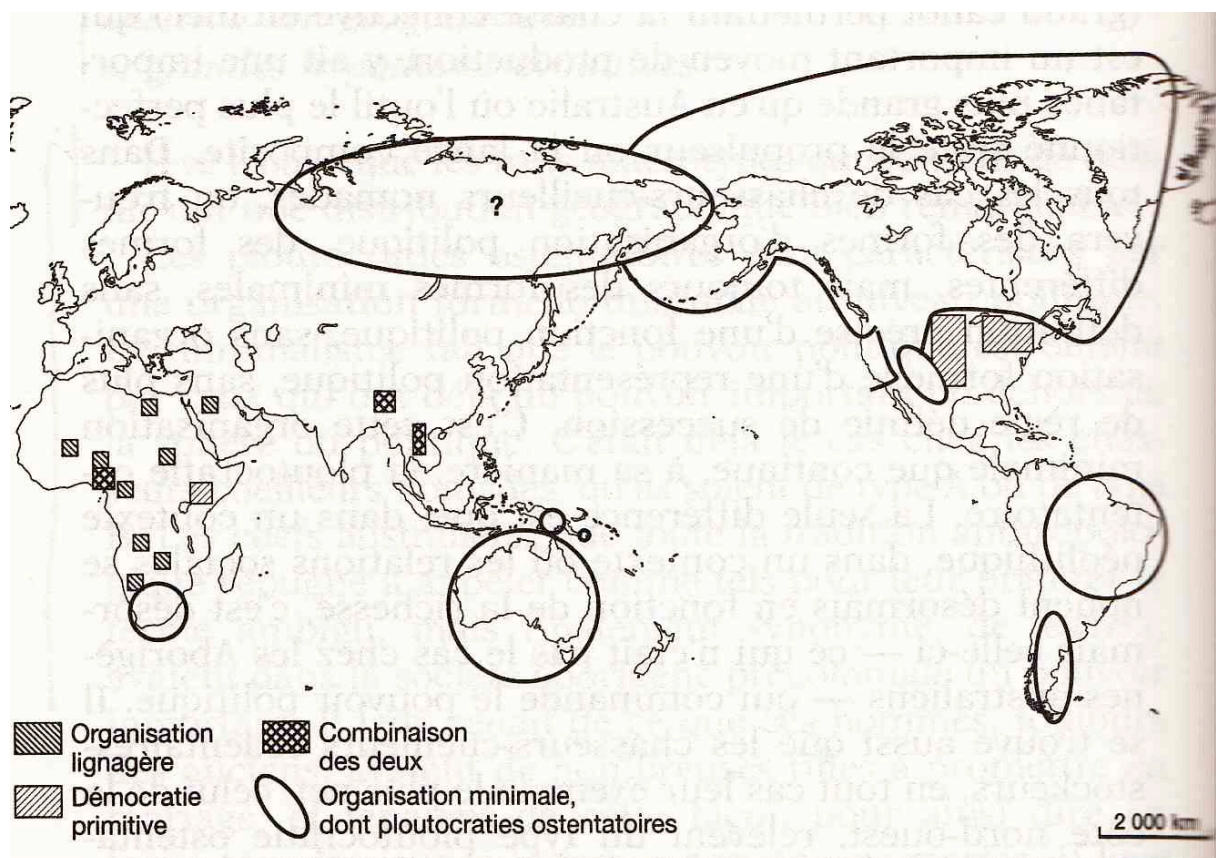
voisinage, aussi importantes ou presque en Afrique noire que les solidarités parentales. Toutes ces formes, enfin, se combinent ou ne se combinent pas avec une stratification sociale, c'est-à-dire avec la reconnaissance de deux catégories distinctes de membres de la société, les uns plus élevés que les autres par la naissance, ce que l'on peut appeler des « nobles » par opposition aux « roturiers ». Et ces trois formes peuvent se combiner entre elles.

L'organisation en clans n'est pas, contrairement à ce qu'avait pu croire Morgan, la base ultime de toute l'organisation politique iroquoise : l'organisation locale, en village, ou l'organisation en nations, est tout aussi importante. (...) Dans une démocratie primitive, il faut toujours que l'ostentation reste limitée, à sa place, secondaire, et soumise à l'approbation de l'assemblée souveraine ; c'est ce que l'on voit chez les Konso, au sud de l'Éthiopie, qui érigent des petits menhirs en souvenir de ceux qui se sont distingués à la guerre ou pour commémorer des événements publics notables.

### Distribution géographique et grandes hypothèses évolutives

Il se trouve que les trois macrotypes que je viens de définir ont une distribution géographique bien remarquable.

Les données dont nous sommes certains conduisent toutes à penser que la ploutocratie ostentatoire, en tant qu'organisation minimale, ne traduit que la prolongation dans les temps néolithiques d'une organisation qui était celle des temps paléolithiques.



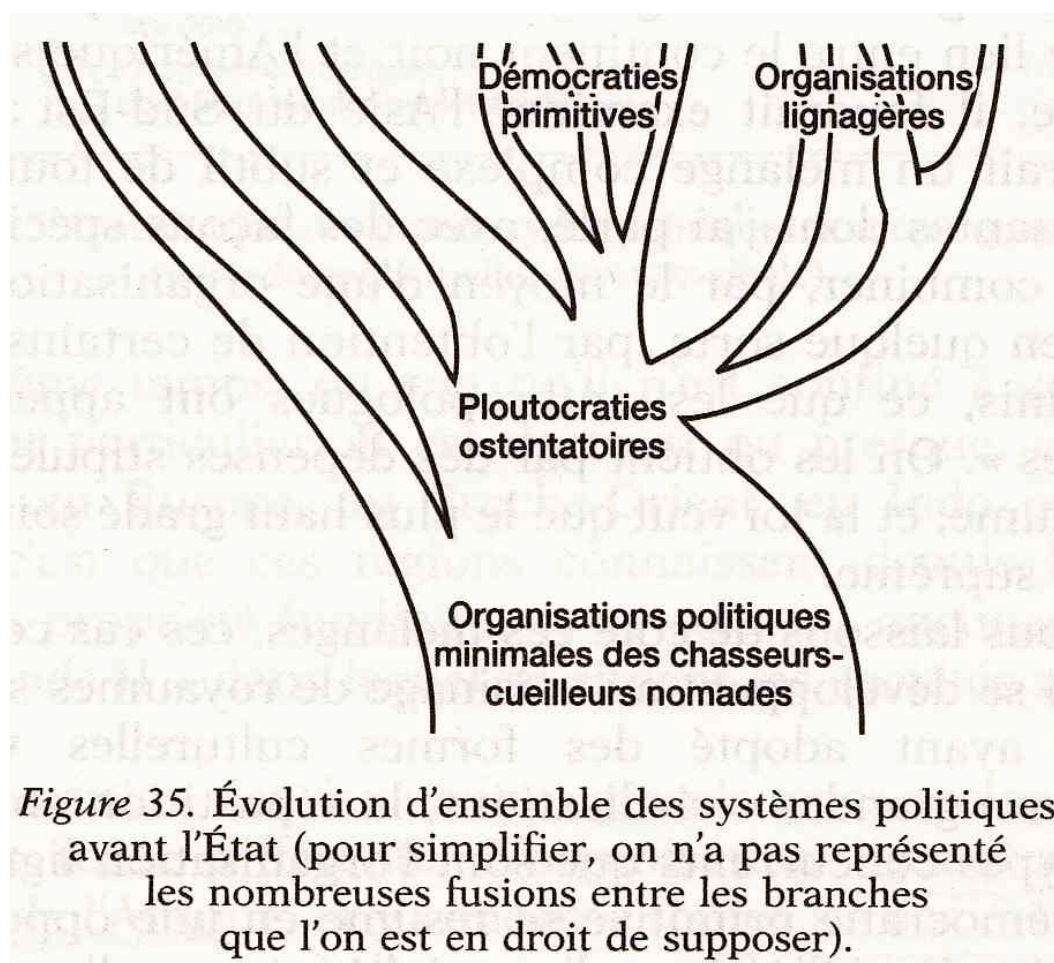
Carte 5. Distribution des grands types politiques non étatiques (période subactuelle, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle).

Ce type d'organisation (...) n'est confiné à aucun continent particulier. Il est de tous, ou presque, et s'il manque en Europe, au Proche-Orient, en Inde ou en Chine, c'est que ces régions connaissent depuis longtemps la propriété foncière, et ne relèvent aucunement du « monde II » dans lequel se situent les sociétés néolithiques.

La répartition des deux autres grands types sociopolitiques est toute différente. L'organisation lignagère est typique de l'Afrique, et y concerne toutes les sociétés qui ne sont pas constituées en royaumes. La démocratie primitive n'y est représentée que par quelques sociétés mal connues et en nombre limité dans le Sud éthiopien. Et je ne vois aucune société que l'on pourrait qualifier de « ploutocratie ostentatoire ».

La répartition est inverse en Amérique du Nord. C'est la démocratie primitive qui prédomine, dans les Grands Lacs, où se situent les Iroquois, dans les Plaines ( ou les Prairies) et, sous des formes déviantes, dans le sud-est des Etats-Unis.

Tout porte donc à croire que les ploutocraties ostentatoires constituent un héritage, encore que considérablement transformé par l'adjonction de la richesse et de l'ostentation, du vieux fond paléolithique.



*Figure 35.* Évolution d'ensemble des systèmes politiques avant l'État (pour simplifier, on n'a pas représenté les nombreuses fusions entre les branches que l'on est en droit de supposer).

Cycle mégalithique

S'il est bien une chose connue depuis très longtemps, c'est la disposition exclusivement côtière du premier mégalithisme européen. (...) Dans un second temps, au courant du IV<sup>e</sup> millénaire, il va s'étendre plus loin encore, jusque dans le Valais en Suisse, et d'une distribution purement atlantique, ou presque, avec des prolongements le long de la Baltique (...)

Le second trait – et il est aujourd'hui tout aussi connu – vient de ce que le premier mégalithisme européen se développe plutôt dans les régions récemment néolithisées.

Je vais donc poser comme hypothèse majeure que les premières sociétés mégalithiques d'Europe furent des ploutocraties ostentatoires. (...) Au niveau de la préhistoire européenne, je fais une hypothèse semblable, que les peuples des mégalithes continuent les organisations minimales des chasseurs-cueilleurs mésolithiques.

### L'évolution historique du mégalithisme

A Göbekli, les énormes piliers en T s'intègrent dans une construction communautaire, dans les murs ou comme piliers centraux d'une grande salle. (...) Rien de tel dans le mégalithisme européen. Les longs tumulus n'abritent chacun qu'une seule tombe. Plus tard, on trouvera jusqu'à des centaines de squelettes dans certains caveaux, mais la plupart n'en compteront que quelques-uns. c'est l'impression d'individualisme qui semble prédominer, une mobilisation sans doute de tout un village, de toute une contrée, mais pour un seul ou pour quelques-uns.

Nous savons désormais que les menhirs géants du Morbihan ont été brisés, et volontairement brisés, avant d'être réutilisés dans la construction de nouvelles chambres mégalithiques. (...) Je suppose que les sociétés du premier mégalithisme européen étaient des ploutocraties ostentatoires, mais je ne suppose rien de tel à propos de Göbekli : c'étaient plutôt là-bas, dès le début du néolithique proche-oriental, des communautés fortement organisées, en démocraties primitives, en sociétés lignagères, ou encore en une combinaison des deux.

Un vieux cliché associe mégalithisme et funéraire. (...) Dans les plus grands monuments, la disproportion entre la surface sépulcrale et l'emprise au sol du cairn ou du tumulus est flagrante : les onze chambres de Barnenez ne dépassent pas 50 m<sup>2</sup> dans un cairn qui en occupe 1500 m<sup>2</sup>.

« La fonction sépulcrale, qui n'était qu'un élément parmi d'autres au départ, devient (...) prépondérante au néolithique final. » Ce n'est plus seulement un ou quelques individus, comme dans les premiers tumulus, ce sont des individus souvent en grand nombre. Et surtout : une structure architecturale qui est, par sa structure, destinée à recevoir ce grand nombre. (...) On sait aujourd'hui, grâce à quelques fouilles exemplaires, comment sur des siècles on a rouvert la porte qui fermait ces couloirs et comment on a poussé les squelettes anciens de la chambre pour y placer des nouveaux.

Le caractère « égalitaire » des défunts logés dans le même caveau est très frappant, car les dépôts funéraires restent assez peu importants. Alors que les inégalités se marquent partout par des différences de richesse dans les tombes, ceux des allées couvertes sont bien, de ce point de vue, « égaux » dans une commune pauvreté apparente. Mais on a depuis longtemps

fait des calculs : quelle que soit la démographie que l'on suppose pour l'époque néolithique, les mégalithes sont trop peu nombreux pour que l'ensemble de la population y ait été inhumé. (...) Je crois que les défunts néolithiques qui étaient dans les caveaux mégalithiques étaient bien des « égaux », mais comme les *homioi* à Sparte. C'est-à-dire comme des membres d'une classe ou d'une caste dominante qui s'imposent entre eux de ne pas faire apparaître de différences de richesse pour mieux rester unis.

Les sociétés mégalithiques furent des sociétés élitistes, peut-être des sociétés stratifiées, ou des sociétés à grades, formules qui se combinent très bien avec la ploutocratie ostentatoire. Et s'il y eut une réaction contre le pouvoir des puissants de Saint-Michel ou de Passy, ce fut sans doute une réaction aristocratique.

Des lignages mégalithiques ?

Des limites temporelles et spatiales du mégalithisme européen

Le mégalithisme européen parcourt un cycle bien défini. De monumental et ostentatoire qu'il est au milieu du V<sup>e</sup> millénaire, il est devenu à la fin du III<sup>e</sup> plus modéré dans ses expressions, parfois même discret (si l'on pense aux allées couvertes construites dans le sol), presque toujours évidemment funéraire. (...) Commencé comme une manifestation agressive d'un pouvoir arrogant, tout au contraire le mégalithisme finissant n'a probablement été que le refuge de vieilles aristocraties incapables de se renouveler, cramponnées à leurs privilèges. Il y eut certes Stonehenge, commencé au III<sup>e</sup> millénaire et continué au suivant, pendant l'âge du bronze, mais ce fut une exception, et ce mégalithisme ne fut pas précisément funéraire.

Les sociétés mégalithiques n'ont pas de descendance. Elles disparaissent sans laisser de traces autres que ces pierres énigmatiques que les croyances attribueront à une antique race de géants. (...) S'il disparut finalement, c'est qu'il fut remplacé par d'autres formes d'organisation de la société, par des formes plus performantes, plus adaptées à l'évolution future de la société. Or il est clair que cette évolution future supposait la création de grandes entités politiques, non pas Etats peut-être, mais fédérations de populations libres. Ce furent elles que l'Empire romain rencontra quand il conquiert l'Europe restée barbare.

L'Europe politique sur le très long terme

La thèse que j'ai maintenant à présenter n'a pas de bonnes preuves archéologiques. Elle s'appuie sur la méthode régressive, déjà utilisée au chapitre précédent, et sur quelques considérations d'histoire générale.

Les institutions des anciens Germains (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.)

Tacite, De la Germanie : « Les généraux commandent par l'exemple plus que par l'autorité ; s'ils sont actifs, toujours en vue, toujours au premier rang, l'admiration leur assure l'obéissance ». Voilà donc des armées où la discipline n'est pas celle de nos armées, ni celle de l'armée romaine. L'obéissance n'y est pas assurée par un pouvoir reconnu au commandement militaire (...) Ce sont là des données typiques d'une société non étatique (...<sup>o</sup> où les hommes ne suivent les chefs de guerre que tant qu'ils en ont envie ; une dispute, courante à propos du partage du butin après un raid, une divergence, et une partie des hommes font sécession, sans que le chef n'ait rien à y redire. Les données sur le recrutement vont dans



le même sens, et c'est l'information principale que nous donne César : « lorsqu'un chef, dans une assemblée, propose de diriger une entreprise et demande qui veut le suivre, *ceux à qui plaisent* et l'expédition et l'homme se lèvent, et lui promettent leur concours ». (...) C'est un lien personnel qui unit ces hommes, un lien de commensalité et un vœu solennel de vivre ou de mourir ensemble.

Voilà pour la chose militaire, qui reste un des meilleurs indices de l'organisation politique d'une société. Il existe aussi une assemblée du peuple : « Les petites affaires sont soumises à la délibération des chefs [*principes*] ; les grandes, à celles de tous ; et cependant celles mêmes dont la décision est réservée au peuple [*plebem*] sont auparavant discutées par les chefs. » (Tacite) (...) C'est sans doute à propos de ces Germains que convient le mieux le mot d'Engels de « démocratie militaire », marquant bien la nature ambiguë d'un tel régime.

En tout cas, ce laxisme germanique fait contraste avec ce que nous dit César de la façon gauloise de convoquer l'assemblée du peuple en armes, à laquelle il appartient de toute évidence de déclarer la guerre : « Une loi commune oblige tous ceux qui ont l'âge d'homme à y venir en armes ; celui qui arrive le dernier est mis à mort, sous les yeux de la multitude, dans de cruels supplices ».

A Rome, c'était le *census*, inscription sur les listes à des fins civiques et militaires, où il était tout à fait obligatoire de se rendre : ne pas le faire y était puni de la confiscation de tous les biens et de la mise en esclavage. La différence entre les Germains qui ne rendaient aux guerres que « si elles leur plaisaient » et ceux qui y étaient contraints, c'est la différence entre non-Etat et Etat. Tout, chez les Gaulois, indique déjà l'existence d'Etats, et d'abord ces impôts dont César dit que le peuple est « écrasé ».

Dans ces sociétés non étatiques (...) ce n'est donc plus une démocratie primitive, c'est une démocratie au sens de notre histoire des institutions, avec des assemblées souveraines aux décisions parfaitement contraignantes, c'est-à-dire avec une majorité qui impose sa loi à une minorité (dans les assemblées non étatiques, cette règle est inconcevable, il faut l'unanimité). Et cette démocratie *étatique*, tout comme la démocratie *primitive* qui ne l'est pas, est menacée par la puissance des grands, qui ont des esclaves et des clients en nombre, qui entretiennent des armées privées de soldats liés à eux par des liens personnels (...)

L'hypothèse d'un très ancien fond démocratique

On peut (...) tirer deux conclusions. Si l'Etat n'était pas encore né dans cette Europe moyenne et septentrionale à l'époque du Christ, c'est qu'il ne l'était pas non plus auparavant. Car l'apparition de l'Etat, contrairement à ce que l'on pense parfois, est un phénomène irréversible. (...) Cette première conclusion nous conforte dans l'idée que les régimes politiques néolithiques, cinq mille ans auparavant, n'étaient pas étatiques, mais cela n'est pas une grande découverte. Le même raisonnement ne peut s'appliquer *mutadis mutandis* pour la démocratie, car l'apparition de la démocratie est un phénomène éminemment réversible.

Mais qu'il existe une forme de démocratie chez les Germains, même étrange comme elle nous apparaît, chez les Gaulois, même si elle est abâtardie, chez les Romains, même si, leur régime tient autant de l'oligarchie et de la royauté dans la caractérisation classique de Polybe, et chez les Grecs, même si la forme extrême que l'on connaît à Athènes reste une exception, tout cela devrait donner à réfléchir. D'un peuple à l'autre, les institutions diffèrent et les systèmes politiques tout autant, mais partout on trouve une assemblée du peuple,

réputée souveraine et dont dépendant les grandes décisions, celle de faire la guerre ou la paix, et des magistrats, qui tiennent leur fonction et leur pouvoir de ladite assemblée. C'est une même tonalité démocratique qui semble régner partout en Europe pendant les cinq ou six siècles qui précèdent notre ère.

Dans cette hypothèse, ce furent les immigrants en provenance du Proche-Orient qui (...) apportèrent (la démocratie primitive) en Europe. Ce que les Grecs firent au VI<sup>e</sup> siècle, ce ne fut pas « d'inventer » la démocratie, mais plutôt de parfaire une forme très ancienne, de lui donner des institutions qui s'accordent avec le nouveau régime de la cité et qui, pour cette raison, allaient servir de modèles à d'autres cités. (...) L'Europe est unique au monde pour ses traditions démocratiques. (...)

La démocratie romaine tournera un peu avant notre ère en un empire où la liberté du peuple pèsera bien peu ; mais le peuple continuera à faire référence, les empereurs feront semblant d'être élus par lui. Rien de tel au Proche-Orient, ni en Extrême-Orient, ni dans les royaumes africains précoloniaux : les autocraties, là-bas, n'ont jamais éprouvé le besoin de se justifier en se prétendant avoir été voulues par le peuple.

Quels arguments pour les lignages ?

Je ne forme pas d'hypothèse bien définie en ce qui concerne le Proche-Orient, c'étaient peut-être des démocraties primitives, des organisations lignagères ou un mélange des deux.

Le rubané, premier néolithique européen

La guerre

De ce que les squelettes dans les nécropoles rubanées ne présentaient pas de traces de violence, on en a conclu que ces sociétés étaient sans violence. De ce que les villages n'étaient pas fortifiés (...) on a tiré la même conclusion. La vieille idée rousseauiste du « bon sauvage » a fait le reste : ce ne pouvaient être que de paisibles cultivateurs.

Je ne connais aucun exemple ethnographique ni historique d'un peuple qui en ait déplacé un autre pacifiquement, qu'il ait colonisé ou acculturé de cette façon. (...) Aujourd'hui, nous sommes à peu près certains que la néolithisation de l'Europe fut le fait d'immigrants en provenance du Proche-Orient ; l'Europe, avant eux, n'était pas vide ; il y eut forcément des guerres.

Des enceintes non défensives, des fêtes et des assemblées

Reste à discuter de ces enceintes déjà signalées à propos d'Asparn ou de Herxheim. Elles sont formées de larges fossés, plus ou moins profonds, souvent doublés de talus intérieurs et de palissades, de forme vaguement ovale et enserrant des aires assez larges, allant de un ou deux hectares à plusieurs dizaines. (...). Je crois (...) que ces enceintes furent les *agoras* du néolithique. Et que tout comme chez les Grecs anciens, on n'y faisait pas que voter, ce que dit suffisamment le terme *agora*, qui signifie également « marché », sens conservé jusqu'à aujourd'hui. La cathédrale médiévale fut aussi un lieu où l'on traitait les affaires, comme étaient ces temples dont Jésus chassa les marchands. C'étaient aussi des lieux de festivités.



A partir du IV<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> millénaire, l'Orient est emporté par un quadruple mouvement : le bronze, la ville, l'écriture, l'Etat. Tous quatre débordent sur l'Europe égéenne dans le courant du II<sup>e</sup> millénaire, avec les deux civilisations successives, la minoenne et la mycénienne, chacune dotée d'une écriture, seule la seconde (le linéaire B) étant à l'heure actuelle déchiffrée.

Ni la ville (qui n'apparaîtra au mieux qu'à la fin de la Tène, au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), ni l'écriture (utilisée de façon parcimonieuse au cours de la Tène, dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> millénaire), ni probablement l'Etat (présent néanmoins chez ces Gaulois que rencontre César, mais sans doute pas depuis longtemps) ne sont le fait de l'Europe tempérée. Ils ne le seront qu'après la conquête romaine, après 54 av. J.-C. Les chefs barbares de l'Europe du II<sup>e</sup> et du I<sup>er</sup> millénaire, donc, accueillent l'invention proche-orientale du bronze, ce que tout le monde comprend, car cela renforcera leur pouvoir, ils auront leurs forgerons attirés et leurs armes, supérieures à celles de pierre. Mais pourquoi n'accueillent-ils pas les trois autres inventions ?

Je tiens que la naissance des villes ne s'explique pas par des considérations économiques, mais s'explique par l'existence d'un pouvoir centralisé. Un tel pouvoir a autour de lui ses administrateurs et manifeste sa grandeur en entretenant une cour et un certain luxe ; percevant des impôts, il dispose d'une grande capacité financière, ce qui attire autour de lui les gens de métier.

Je n'ai pas de thèse aussi précise sur l'origine de l'écriture, mais on voit partout qu'elle n'est inventée qu'au sein d'Etats déjà bien constitués et probablement fort anciens, et je vais en conséquence supposer que l'écriture est pareillement liée à l'Etat. C'est donc cette trilogie homogène qui est refusée par l'Europe barbare. Pourquoi ?

Le point clé est l'Etat. Faut-il supposer, un peu comme le faisait Clastres, une sorte de prescience des horreurs du despotisme, qui leur aurait dicté ce « refus de l'Etat » ? Il est plus simple de chercher du côté des causes effectives. Je crois de façon générale que c'est le politique qui explique le politique. Dans le cadre de l'Europe barbare, ce sont ses structures politiques qui expliquent qu'elle n'ait pas inventé ni adopté l'Etat. C'est la démocratie primitive.

On ne peut exclure que le Proche-Orient ait connu à haute époque une démocratie primitive. La question reste controversée, faute de données assurées, mais les mentions mythologiques des « assemblées » des dieux le donnent à penser. Le fait que les hommes aient été créés pour « servir » les dieux, et presque comme leurs esclaves, semble toutefois renvoyer à une tout autre donne idéologique. Quoi qu'il en soit, il est presque certain que le Proche-Orient a connu l'organisation lignagère. (...) Tout le donne à penser, et d'abord évidemment le fait que les organisations lignagères, dans des formes presque similaires à celles de l'Afrique, soient si courantes, chez les Bédouins en particulier.

L'Europe refusa longtemps l'Etat, *a fortiori* les Etats despotiques du Proche-Orient. Mais quand elle l'accepta, elle le fit, au moins dans l'Athènes des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, longtemps après la ruine de Mycènes, et probablement par des Doriens organisés en démocratie primitive, sous la forme de la démocratie athénienne. Cette même Europe réinventa, elle et

certaines de ses ex-colonies, au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les formes modernes de la démocratie, maintenant si répandues que l'on oublie facilement qu'elles furent pendant trois millénaires des exceptions.